



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 4 mars 2021, une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CAP RECYCLAGE 41 (Groupe CHAVIGNY) en vue d'exploiter une unité de fabrication de combustible solide de récupération situé sur la commune de Saint-Amand-Longpré, sera ouverte à la mairie de Saint-Amand-Longpré, du **29 mars 2021 à 9h30 au 14 avril 2021 inclus à 17h00**.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'incidence sera :

- déposé à la mairie de Saint-Amand-Longpré, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;
- disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr), espace " Publications " – " Enquêtes publiques ".

Monsieur Claude PITARD, cadre du ministère de l'équipement en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Amand-Longpré :

- le **lundi 29 mars 2021 de 9h30 à 12h30**,
- le **jeudi 8 avril 2021 de 14h00 à 17h00**,
- le **mercredi 14 avril 2021 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)**.

**Le port du masque sera obligatoire lors des entretiens avec le commissaire enquêteur.**

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de Saint-Amand-Longpré, et par voie électronique à la préfecture de Loir-et-Cher ([pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr)). Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) dans l'espace "Publications" – "Enquêtes publiques".

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de M. Loïc CHAVIGNY (tél : 06.44.16.35.61) ou par mail : [loic.chavigny@chavigny.fr](mailto:loic.chavigny@chavigny.fr).

Après clôture de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de Saint-Amand-Longpré et à la préfecture de Loir-et-Cher – Pôle environnement et transition énergétique - Place de la République à Blois, pendant une durée d'un an.

Le dossier comprenant les résumés non techniques de l'étude d'incidence et de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher pendant la même période.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.